



**ROUGE SOUDAN III
SOLUTION
HYDROALCOOLIQUE 1%**

20482.125M

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1 - Date de révision 23.12.2016

Date d'impression : 23.01.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : **Rouge soudan III en solution hydroalcoolique à 1%**
Code Produit : 20482.125M
Numéro CAS : 85-86-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire
Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**
15 Avenue des grenots
91150 ETAMPES
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74
Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 2), H225

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Formule : $C_{22}H_{16}N_4O$
Poids moléculaire : 352.39 g/mol
No.-CAS: 85-86-9
No.-CE: 201-638-4

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

| Composant | Classification | Concentration |
|---|--|---------------|
| Rouge soudan III | | |
| No.-CAS 85-86-9 No.-CE 201-638-4 No.-Index - | | 1% |
| Chloral hydrate | | |
| No.-CAS: 302-17-0 No.-CE: 206-117-5 No.-Index: 605-014-00-6 | Acute Tox. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; H301, H315, H319 | ≥25% - ≤50% |
| Ethanol | | |
| No.-CAS 64-17-5 No.-CE 200-578-6 No.-Index 603-002-00-5 | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; H225, H319 Limites de concentration: ≥ 50 %: Eye Irrit. 2A, H319 | ≥ 50% |
| Butanone-2 / Méthyléthylcétone | | |
| No.-CAS 78-93-3 No.-CE 201-159-0 No.-Index 606-002-00-3 | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H225, H319, H336 | < 3 % |
| Propanol-2 / Isopropanol / Alcool isopropylique | | |
| No.-CAS 67-63-0 No.-CE 200-661-7 No.-Index 603-117-00-0 | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; H225, H319, H336 | < 3 % |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un aspirateur antistatique ou d'une brosse humide et le placer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage : Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composant | No.-CAS | Valeur Type d'exposition | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|-----------|---|------------------------|--|
| Ethanol | 64-17-5 | VLCT (VLE) | 5000 ppm 9500 mg/m3 | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| | Remarques | Valeurs limites indicatives | | |
| | | VME | 1000 ppm 1900 mg/m3 | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| | | Valeurs limites indicatives | | |
| Butanone-2 | 78-93-3 | STEL | 300 ppm 900 mg/m3 | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| | | Indicatif | | |
| | | TWA | 200 ppm 600 mg/m3 | Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif |
| | | Indicatif | | |
| | | VME | 200 ppm 600 mg/m3 | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| | | Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |
| | | VLCT | 300 ppm | Valeurs limites d'exposition |

| | | | | |
|------------|---------|---|----------------------------------|--|
| | | (VLE) | 900 mg/m ³ | professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| | | Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |
| Propanol-2 | 67-63-0 | VLCT (VLE) | 400 ppm 980 mg/m ³ | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| | | Valeurs limites indicatives | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL)

| Zone d'application | Voies d'exposition | Effet sur la santé | Valeur |
|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 950 mg/m ³ |
| Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 343mg / kg PC / j |
| Travailleurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 343mg / kg PC / j |
| Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets locaux | 1900 mg/m ³ |

Concentration prédite sans effet (PNEC)

| Compartiment | Valeur |
|---|------------|
| Eau de mer | 0,79 mg/l |
| Eau douce | 0.96 mg/l |
| Sol | 0.63 mg/kg |
| Sédiment d'eau douce | 3.6 mg/l |
| Station sur site de traitement des eaux usées | 580 mg/l |

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Contact total
Matériel: caoutchouc butyle
Épaisseur minimum: 0,3 mm
Délai de rupture: 480 min

Contact par éclaboussures
Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur minimum: 0,2 mm
Délai de rupture: 30 min

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| a) Aspect | Forme: liquide Couleur: rouge |
| b) Odeur | Alcoolique |
| c) Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| d) pH | Donnée non disponible |
| e) Point de fusion/point de congélation | Donnée non disponible |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| g) Point d'éclair | Donnée non disponible |
| h) Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| i) Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée non disponible |
| j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Supérieure: Donnée non disponible Inférieure: Donnée non disponible |
| k) Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| l) Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| m) Densité relative | Donnée non disponible |
| n) Hydrosolubilité | Soluble |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible |
| p) Température d'autoinflammabilité | Donnée non disponible |
| q) Température de décomposition | Donnée non disponible |
| r) Viscosité | Donnée non disponible |
| s) Propriétés explosives | Donnée non disponible |
| t) Propriétés comburantes | Donnée non disponible |

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants, Métaux alcalins, Oxydants forts, Ammoniaque, Peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible
En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Chloral hydrate)

DL50 Oral(e) - rat - 479 mg/kg

DL50 Dermale - rat - 3.030 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales (Chloral hydrate)

Les tests en laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Humain

Lymphocyte

Test du micronucléus

Humain

Lymphocyte

Échange entre chromatides sœurs

Hamster

Embryon

Transformation morphologique.

Souris

Test du micronucléus

Cancérogénicité (Chloral hydrate)

Cancérogénicité - souris - Oral(e)

Carcinogénèse : Agent Cancérigène selon les critères du RTECS

Foie: Tumeurs

Cancérogénicité - souris - Peau

Tumorigénique: Tumorigénique équivoque selon les critères du RTECS

Peau et Phanères: Autres: Tumeurs

Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérigène pour l'Homme.

Toxicité pour la reproduction (Chloral hydrate)

Toxicité pour la reproduction - souris - Oral(e)

Conséquences pour le nouveau-né: Effet comportemental

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Information supplémentaire (Chloral hydrate)

Toux, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée, Vomissements, Somnolence, désorientation, amnésie. RTECS: FM8750000

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité (Chloral hydrate)

Toxicité pour le poisson

CL0 - Leuciscus idus melanotus - 1.200 mg/l - 48 h

CL50 - Leuciscus idus(Ide) - 1.720 mg/l - 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna - 500 mg/l - 48 h

Toxicité pour les algues

CI50 - Scenedesmus quadricauda (algues vertes) - 2,8 mg/l - 168 h

Toxicité pour les bactéries

- Bactérie - 1,6 mg/l - 16 h

- Protozoa - 79 mg/l - 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration mais faire très attention en allumant puisque ce produit est hautement inflammable. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1992

IMDG: 1992

IATA: 1992

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (Ethanol, Chloral hydrate)

IMDG: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Ethanol, Chloral hydrate)

IATA: FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Ethanol, Chloral hydrate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 (6.1)

IMDG: 3 (6.1)

IATA: 3 (6.1)

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II

IMDG: II

IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.